

**COMMUNE DE SAINT-GOAZEC**  
**Finistère**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le 16 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire exceptionnellement à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 8 septembre 2020

Date d'affichage : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Etaient présents : BOUARD Christian - BRONNEC Jean-Vincent - BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie - FONTAINE Manuel - GOUIFFES Jean-Claude - GUILLOU Stéphane, Maire - LEGRIS Jean-Pierre - MALTRET Aurélie - MELL Annette - RIOU Brendan - RIOU Isabelle - THOMAS Anne-Laure.

Absent : LE CLEC'H Yannick

Absent excusé : LE MAO Jean-Yves

Procuration : LE MAO Jean-Yves à GOUIFFES Jean-Claude

Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

**ORDRE DU JOUR** :

- Acquisition d'un bien immobilier Place du Calvaire
- Rénovation du Pont du Gwaker : approbation du programme de travaux
- Programme de voirie 2020 : Choix de l'entreprise chargée des travaux
- Plan d'épandage de la station d'épuration : convention entre la commune et l'utilisateur des boues
- Décision modificative de crédits : budget assainissement
- Désignation d'un représentant à Finistère Ingénierie Assistance (FIA)
- Vente d'une parcelle à Saint-Nogot
- Questions diverses

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation d'un représentant à la CLETC de la CCHC ;
- Acquisition d'une dalle numérique

**OBJET : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER PLACE DU CALVAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancien hôtel, propriété de Monsieur Pierre PLOE et situé au 3 Place du Calvaire a été mis en vente au prix de 50 000,00 euros.

Il fait part au Conseil de l'intérêt que présenterait cette acquisition dans le cadre du projet de réaménagement et de dynamisation du centre bourg de Saint-Goazec.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir l'immeuble situé au 3 Place du Calvaire à Saint-Goazec pour le prix de 50 000,00 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : RENOVATION DU PONT DU GWAKER : AUTORISATION DE CONSULTATION DU MAITRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-04, le Conseil avait confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation du Pont du Gwaker à la SAFI.

Le dossier de consultation ayant été établi par la SAFI, il convient désormais de lancer une consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du Pont du Gwaker.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2020 : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-09, le Conseil l'avait autorisé à lancer la consultation pour le programme de voirie 2020 via le service marché public de la CCHC.

3 entreprises ont été consultées : EUROVIA BRETAGNE – PIGEON BRETAGNE SUD – COLAS CENTRE OUEST.

Après analyse, l'offre de la variante proposée par EUROVIA BRETAGNE est classée comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 42 633.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de la variante de l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour un montant de 42 633.00 € H.T. pour la réalisation du programme de voirie 2020.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : PLAN D'EPANDAGE DE LA STATION D'EPURATION : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'UTILISATEUR DES BOUES**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration, il doit être procédé à la désignation d'un utilisateur pour la valorisation agricole de ces boues. Sur la commune de Saint-Goazec, un accord a été trouvé avec le GAEC DAERON représenté par Monsieur Dominique DAERON.

Pour finaliser cet accord, une convention précisant les opérations et conditions d'épandage des boues et de son suivi doit être signée par les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la convention entre la commune et le GAEC DAERON pour la valorisation agricole des boues d'épuration.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Ce point est ajourné.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune adhère à la structure de Finistère Ingénierie Assistance (FIA). Le FIA est un établissement public d'ingénierie locale créé en 2014 à l'initiative du Conseil départemental afin de répondre à un enjeu de solidarité envers tous les territoires finistériens. En effet, il vise à mettre à disposition des collectivités souffrant d'un manque de moyens humains et d'expertise, un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets relevant des thématiques suivantes :

- déplacements et usages de la voirie et des espaces publics ; bâtiments et équipements ; aménagement de l'espace et habitat ; dynamisation des centres-bourgs ; eau et assainissement.

L'intervention de FIA s'effectue en phase pré-opérationnelle, dès le lancement d'une réflexion autour d'un projet, et permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'un accompagnement pour :

- vérifier l'opportunité et la faisabilité de son projet ; mettre en cohérence le projet avec son environnement et le contexte local dans lequel il s'inscrit ; définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre s'il y a lieu ; s'organiser en termes de conduite d'une opération ou d'une démarche globale ; identifier les sources de financement possibles du projet.

La structure a vocation à réaliser pour ses adhérents toutes études, recherches, démarches permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis. Elle est également chargée de mobiliser, le cas échéant, d'autres structures partenaires (CAUE, Finistère Habitat, services départementaux...), afin d'apporter à ses adhérents une complémentarité des expertises disponibles.

Les statuts du FIA stipulent que chaque commune est représentée à l'assemblée générale par son maire ou son représentant. Il convient donc de nommer le représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Stéphane GUILLOU, Maire, comme représentant de la commune de Saint-Goazec au FIA.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A SAINT-NOGOT**

Ce point est ajourné.

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCHC**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune de Saint-Goazec à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne Monsieur Jean-Claude GOUIFFES comme représentant de la commune de Saint-Goazec à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**OBJET : ACQUISITION D'UNE DALLE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait opportun de disposer d'une dalle numérique dans la salle du conseil. Celle-ci engendrerait une réduction non négligeable de documents papier ainsi qu'un confort matériel pour ses utilisateurs car elle permettrait de diffuser des documents sur écran lors des différentes réunions dans la salle du conseil dans la mairie.

A cet effet, une consultation a été réalisée et l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise JMB pour un montant de 4 404.00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la dalle numérique proposée par l'entreprise JMB pour un montant de 4 404.00 Euros H.T.

*Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 18 septembre 2020*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Pour tous les nouveaux élus du territoire, une journée « portes ouvertes » sera organisée à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille (siège, locaux techniques, Office de Tourisme, Maison de l'Enfance le 25 septembre 2020.
- Pour les élus de la commune, il est prévu une visite de la station d'épuration et des installations d'eau potable le 10 octobre 2020.
- Pour les conseillers, une rencontre aura lieu avec l'association BRUDED le 07/10 à 20h00.
- Un avis paraîtra dans la presse pour demander aux propriétaires de chevaux de se signaler en mairie et de préciser l'endroit exact où se trouvent les chevaux afin d'en informer la gendarmerie qui effectuera des rondes de surveillance.
- Le vendredi 18 septembre 2020, la Ferme des Pâtureurs du Tonnerre organise un goûter découverte des produits de la ferme.
- Les élus responsables de la bibliothèque ont présenté l'avancement des travaux : choix du logiciel de gestion, formation des bénévoles, recyclage des vieux livres....